



ATELIER D'ART MUNICIPAL

Cette fiche doit être obligatoirement remplie et signée pour l'enregistrement de votre dossier à l'animation culturelle. Pour les Andrésiens, merci de fournir un justificatif de domicile (datant de moins de 6 mois). Les droits d'inscription doivent être joints (chèque à établir à l'ordre de « Régie recettes Atelier d'Art et Bibliothèque d'Andrézy »). À défaut, votre inscription ne sera pas prise en compte.

Nom

Prénom

Date de naissance / / Email

Adresse

Si l'élève est mineur, nom du ou des responsable(s)

Personne à contacter en cas d'urgence

Téléphone :

J'autorise à être filmé ou photographié (ou mon enfant s'il est mineur) et accepte la diffusion de mon (son) image, sans but commercial.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'atelier d'art municipal d'Andrézy, des modalités de paiement, du cursus des cours et m'engage à m'y conformer.

Date / / Signature :

En cochant cette case, je certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts.

RÉSERVÉ AU SERVICE

Jours de cours : Mercredi Jeudi Samedi Heure de cours :

Professeur : Georges OBREGON

cotisation trimestrielle : € droit d'inscription : €

RÈGLEMENT : Chèque (à l'ordre de la Régie Recettes Atelier d'Art et Bibliothèque Andrézy)

Justificatif de domicile :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique permettant de communiquer toutes les informations relatives au service de l'animation culturelle. Le destinataire de ces données est le service de l'animation culturelle.

Conformément au règlement (UE) n° 2016-679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : rgpd@andresy.com